

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille douze le dix sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 octobre 2012

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme HADRZYNSKI Annie, M. BUSSON Roger, Mme BOISNARD Michelle, M. LEON Marcel, Mme MARTEL Sylvie, M.SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Nadine, M. RIGOUIN Jean-Yves.

Etait EXCUSE : M. CANU Dany

M. RIGOUIN Jean-Yves a été élu secrétaire

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2012

Distribution du procès verbal du conseil communautaire du 19 septembre 2012

Distribution du rapport d'activité du président de la CCHL qui sera à approuver lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Maire souhaite ajouter 3 points à l'ordre du jour, ils sont acceptés à l'unanimité:

- Embauche ALSH de Charchigné pour vacances Toussaint- Ressources Humaines
- Demande de Droit Individuel à la Formation (DIF) - Ressources Humaines
- Horaires d'allumage éclairage public

1. Rénovation de deux maisons de Bourg : fixation des loyers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de rénovation des deux maisons de Bourg. Il indique aux conseillers municipaux que les six logements répartis sur deux immeubles respectivement situés au 1 rue des pas et au 6 rue du stade devraient être disponibles à la location aux environs de mi janvier 2013. Il propose donc de définir dès à présent les loyers qui seront appliqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

-  De fixer le montant des loyers de la façon suivante

	1 rue des pas	6 rue du stade
Logement RDC	250 €	225 €
Logement 1 ^{er} étage	250 €	250 €
Logement combles	225 €	225 €

-  De préciser que compte tenu du type de chauffage installé (chaudière collective), et dans le but de simplifier la répartition les loyers votés sont « chauffage compris »
-  D'autoriser Mr Le Maire à publier ces logements en location.

2. Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître LEROUX JOURDAN, notaire à LASSAY LES CHATEAUX une déclaration d'intention d'aliéner pour la maison située section B n° 298 correspondant à l'adresse 19 rue du stade.

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente entre l'indivision AMIARD et Monsieur ZERROUKI Mourad.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De ne pas préempter sur la parcelle cadastrée B 298
-  Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maître LEROUX JOURDAN- LASSAY LES CHATEAUX)

3. Validation rapport de l'eau et de l'assainissement 2011

Rapport Assainissement 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rapport annuel de l'assainissement de l'année 2011, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (voir le rapport en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-  Approuve à l'unanimité le rapport sur l'assainissement de l'année 2011.
-  Autorise Mr le Maire à le signer pour envoi aux services préfectoraux.

Rapport Eau 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rapport annuel de l'eau de l'année 2011, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (voir le rapport en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

-  Approuve à l'unanimité le rapport sur l'eau de l'année 2011.
-  Autorise Mr le Maire à le signer pour envoi aux services préfectoraux.

4. Sinistre salle plurivalente école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un sinistre a été constaté à la salle plurivalente de l'école de Charchigné en mars 2012. En effet, des tapis de judo installés par le judo club de Lassay dans le cadre d'une animation pédagogique à l'école ont collés sur le plancher de la salle plurivalente, arrachant la peinture de ce dernier lors de leur enlèvement.

Suite au passage des experts des différentes compagnies d'assurances des parties concernées, un chèque de remboursement de 3 068.94 € a été versé par l'assurance du judo club pour la réfection de la peinture du sol de la salle plurivalente.

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur FORGET Alain concernant les travaux de remise en état de la salle plurivalente pour un montant de 2 839.28 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

-  D'autoriser Monsieur le Maire à encaisser le chèque de 3 068.94 € de la société COVEA RISK au nom de la commune de Charchigné
-  D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis émis par l'entreprise FORGET d'un montant de 2 839.28 € HT concernant les travaux de réfection de peinture de la salle plurivalente.
-  D'autoriser Monsieur le Maire à signer le titre correspondant

5. Devis entreprise DESSAIGNE pour salle de loisirs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes réparations nécessaires à la salle de loisirs de Charchigné à savoir : le système de VMC ne fonctionne plus, les éclairages de secours sont à remplacer et une modification de l'armoire électrique est nécessaire afin de permettre une mise sous-tension permanente des éclairages de secours et de les dissocier du reste des autres installations.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise DESSAIGNE correspondant à ces différentes réparations d'un montant HT de 1 898 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

-  Décide de valider le devis de l'entreprise DESSAIGNE d'un montant de 1 898 € HT
-  Autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et le mandat correspondant.

6. Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les comptes suivants:

*** BUDGET COMMUNE**

- Section d' Investissement

<u>DEPENSES</u>		<u>REC ETTES</u>	
202 Carte Communale (rectification imputation budgétaire)	5 023.20	2031 Frais d'études	5 023.20
202 Révision Carte Communale	2 000.00		
2315 Travaux voirie (intégration des frais aux immobilisations)	364.84	2033 Insertion	364.84
2313 Logements T4/T5 (intégration des frais aux immobilisations)	531.11	2033 Insertion	531.11
020 Dépenses imprévues	-2000.00		
TOTAL D.M.	5 919.15	TOTAL	5 919.15
B.P.	1 408		1 408 289.79
	289.79		
TOTAL	1 414 208.94	TOTAL	1 414 208.94

• **SERVICE EAU**

Section Investissement

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
2171 Acquisitions de compteurs	800.00		
020 Dépenses imprévues	- 800.00		
TOTAL D.M.			0.00
B.P.	0.00		581 640.00
	581 640.00		
TOTAL	581 640.00		581 640.00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, la présente décision modificative n°1.

Devis écran et vidéoprojecteur salle de loisirs

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a rencontré deux prestataires informatiques (SID et SDP) concernant l'investissement de la commune dans un système d'écran et de vidéoprojecteur pour équiper la salle de loisirs de la commune. Il leur livre les informations et conseils donnés par ces professionnels ainsi qu'un ordre d'idée de prix. Le Conseil Municipal délibère sur le type de matériel qui serait le plus adapté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- ✚ D'opter pour l'achat d'un écran motorisé et d'un vidéoprojecteur fixé au plafond de la salle de loisirs
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'affiner les devis des prestataires en fonction de ses nouvelles précisions et de reporter cet ordre du jour à la prochaine réunion de Conseil Municipal

7. Estimation logement locatif suite à demande d'achat

Madame BOISNARD Michelle est invité à quitter la salle du conseil

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un particulier, Monsieur BOISNARD Anthony a demandé récemment qu'une estimation du pavillon locatif communal situé au 2, rue Louis Lehagre soit effectuée afin de l'acquérir suite au départ des locataires occupants actuels. Monsieur le Maire présente l'estimation du pavillon réalisée par l'étude de Maître Amouyal, notaire au HORPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider, suite à l'estimation faite par l'étude de Maître Amouyal, le prix de vente à 88 000 € du pavillon situé au 2, rue Louis Lehagre
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'informer de cette proposition M. BOISNARD Anthony en précisant que cette proposition n'entraînera pas de négociations et que tous les frais d'acquisitions seront à la charge des acquéreurs.
- ✚ De choisir Maître AMOUYAL pour rédiger l'acte de vente si acceptation de cette proposition
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le compromis et l'acte de vente

Madame BOISNARD Michelle est invité à revenir en salle du conseil.

8. Ressources Humaines

8-1 Contrat et heures complémentaires Mme CAMUS

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une réorganisation de travail est nécessaire au niveau de la cantine et du centre de loisirs.

Madame Camus assure désormais l'aide à la cantine à la place de Madame BILLET, depuis le 1^{er} Octobre 2012 et n'assure plus le nettoyage au centre de loisirs dès lors que Mme BILLET est présente.

Cette réorganisation augmente le nombre d'heures à effectuer par Madame Camus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr Le Maire à :

✚ Modifier le contrat de travail de Madame CAMUS, à compter du 1^{er} Novembre 2012, sur une base de 6H30 par semaine au lieu de 4H.

✚ Payer les heures complémentaires effectuées par Madame CAMUS à compter du 1^{er} Octobre 2012: heures complémentaires uniquement faites à la demande du maire ou des adjoints pour le remplacement de personnel malade ou de besoin ponctuel.

8-2 Taux de promotion pour changement de grade et échelon

Monsieur RIGOUIN Jean-Yves est invité à quitter la salle du conseil

8.2.1 Taux de promotion pour l'avancement de grade des agents de la Commune

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

- Considérant l'avis émis par le Comité Technique Paritaire

- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la Commune,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous :

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (1)
ATSEM	ATSEM principal 1ère classe	100 %
Adjoint Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	0
	Adjoint technique principal 1ère classe	0
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	0

	Adjoint administratif principal 1ère classe	0
Adjoint d'Animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	0

(1) : 0 à 100.

Article 2 : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

Article 3 : Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

8.2.2 Création du poste d'ATSEM principal de 1ère classe

(Monsieur RIGOUIN est sorti de la salle de réunion)

Suite à la délibération concernant le taux de promotion avancement de grade pour les agents, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame RIGOUIN Marie-Odile bénéficie d'un avancement de grade dans les conditions suivantes :

- Ancienne situation : agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles
- Nouvelle situation : agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Créer l'emploi d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à compter du 1er novembre 2012,
- Supprimer l'emploi d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Monsieur RIGOUIN Jean-Yves est invité à revenir en salle du conseil.

8.2.3 Ratios d'avancement à l'échelon spécial de certains grades de la catégorie C

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 78-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,

Considérant l'avis émis par le comité technique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement d'échelon dans les cadres d'emplois concernés,

décide à l'unanimité :

Article 1 : Fixation des taux

Les taux d'avancement à ces échelons spéciaux sont fixés selon le tableau ci-dessous :

Grades concernés	Ratio (%)	Observations
Adjoint administratif principal de 1ère classe	100 %	

Article 2 : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

Article 3 : Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

8-3 Embauche ALSH : Recrutement d'un animateur au CLSH (Vacances de la Toussaint)

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que Madame BILLET Michèle est en arrêt de maladie jusqu'au 9 Novembre 2012 et ne pourra assurer ses fonctions au centre de loisirs pendant les vacances de la Toussaint.

Monsieur le Maire propose l'embauche d'une personne pour son remplacement pendant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr Le Maire à :

-  Recruter un agent en CDD, pour le centre de loisirs du 29 octobre au 9 novembre dans le cadre de l'article 3-1
-  Charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches pour ce recrutement,
-  Signer les documents nécessaires.

8-4 Demande de Droit Individuel à la Formation (DIF)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mme ROYNEL Anne-Marie, agent au restaurant scolaire de l'école et du centre de loisirs, concernant une demande de formation d'assistante maternelle dispensée par le Conseil Général de la Mayenne. Mme ROYNEL souhaite faire valoir son Droit Individuel à la Formation avec cette formation. Monsieur le Maire informe que, suite à une prise de renseignements auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, il s'avère que cette formation n'entre pas dans le cadre du plan de formation de la commune et s'apparente davantage à une formation personnelle donc « non difable » (voir article N°5 du plan de formation). Le conseil municipal tient à préciser que cette formation n'est pas nécessaire pour la tenue du poste de cantine.

Monsieur le Maire précise qu'il appartient au Conseil Municipal de décider s'il souhaite ou non autoriser l'agent à participer à cette formation et sous quelles modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  D'autoriser Mme ROYNEL Anne-Marie à réaliser la formation « assistante maternelle » auprès du conseil général de la Mayenne
-  De préciser que cette formation devra être réalisée sur le temps personnel de l'agent.
-  De charger Monsieur le Maire d'en informer Mme ROYNEL Anne-Marie.

Demande de temps partiel Mme BUARD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme BUARD Noémie, agent administratif à la Mairie, a formulé une demande de congé parental d'éducation à temps partiel (80 % de son temps de travail actuel). Monsieur le Maire précise que ce temps partiel est de droit et que cet aménagement prendra donc effet au retour de l'agent de son congé maternité et aura une durée de six mois (du 27 avril au 27 octobre 2013)

Monsieur le Maire informe par la même occasion qu'il va prochainement rencontrer une candidate au remplacement du congé maternité de Mme BUARD.

9. Horaires de l'éclairage public communal

Monsieur LEON Marcel, conseiller municipal, informe que suite à une réunion du syndicat d'électrification de la Mayenne (SDGEM), il a appris qu'il serait préférable de fixer par délibération les horaires d'allumage de l'éclairage public du bourg de Charchigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De fixer les horaires d'allumage de l'éclairage public communal de la façon suivante : début de l'allumage à la tombée de la nuit (détection par sonde), extinction à 23h, reprise de l'allumage : 4h30 et nouvelle extinction au lever du jour (détection également par sonde)

10. Questions diverses

a) Commission révision liste électorale

Dans le cadre de la révision annuelle des listes électorales de la commune, une commission composée de trois membres doit se réunir chaque année afin de traiter les radiations et inscriptions. Mme SOCHON Jacqueline souhaite quitter ses fonctions au sein de cette commission. Il est donc nécessaire de proposer à la sous-préfecture de la Mayenne trois noms de personnes susceptibles de la remplacer. La Sous Préfecture indique qu'il convient de lui proposer « *le nom de personnes connues pour leur bon sens et leur impartialité et qui ne soient ni élus, ni anciens élus* ». Le Conseil Municipal propose quelques noms d'administrés et charge Monsieur le Maire de se renseigner si ces derniers sont intéressés par cette mission. Monsieur le Maire précise que les noms des personnes qui auront acceptés seront communiqués lors de la prochaine réunion.

b) Poursuite Opération Economie d'Energie

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur une éventuelle poursuite de l'Opération Economie d'Energie proposée par la Haute Mayenne. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite au second volet de l'Opération Economie d' Energie. Le Conseil Municipal souhaite se concentrer sur les points à améliorer en terme de consommations énergétiques mis en valeur lors du bilan de la première édition de cette opération.

c) Informations Boulangerie

Monsieur le Maire fait un point au Conseil Municipal sur la Boulangerie de Charchigné. Il informe les conseillers que Monsieur et Madame VEZILLIER, les anciens gérants de la Boulangerie, ont quitté la commune. L'état des lieux et la remise des clés ont eu lieu le 15 octobre dernier.

Des annonces ont été publiées auprès de divers organismes (SOS villages-TF1, parutions journaux locaux, annonces sur le bon coin et auprès des chambres de commerce et d'artisanat et syndicats de boulangers) afin de trouver de nouveaux gérants pour la Boulangerie. Monsieur le Maire et ses adjoints sont actuellement en train de recevoir les différents candidats.

d) Voiture cantine

Monsieur BUSSON Roger, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le véhicule « Express » de la commune est actuellement en panne. Suite à un rendez vous avec le garagiste il s'avère que le montant des réparations est assez important (environ 500 €) compte tenu de l'âge et de la valeur du véhicule.

Monsieur BUSSON précise que le mécanicien lors du démontage ne garantit pas de trouver également d'autres pièces qui s'avèreraient défectueuses dans un avenir proche.

Il interroge le Conseil Municipal à ce sujet notamment au niveau du remplacement éventuel du véhicule (rachat ou non, quel type de véhicule etc...). La question de l'utilisation de ce véhicule pour le portage des repas de cantine entre le restaurant le Bienvenue et le restaurant scolaire est également évoquée. Le Conseil Municipal est invité à la réflexion sur ce sujet et la question est reportée au prochain Conseil Municipal.

e) Spectacle le Prisme

Monsieur le Maire informe qu'un spectacle du Prisme intitulé « Music Hall » aura lieu à la salle de loisirs de Charchigné le vendredi 14 décembre 2012.

Ce spectacle étant réservé à tout public à partir de 11ans.

f) Demande M et Mme MARTEL

Madame MARTEL Sylvie est invitée à quitter la salle du conseil

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux d'un courrier reçu de Monsieur et Madame MARTEL Bernard. Monsieur et Madame MARTEL demande au Conseil Municipal s'ils peuvent utiliser la parcelle ZM 31 (rue de la bruyère) appartenant à la commune afin d'y faire pâturer leurs chevaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répondre favorablement à M et Mme MARTEL sous réserve de l'acceptation de verser un prix de 20 € pour l'occupation de la parcelle par les chevaux jusqu'à la fin de l'année 2012.

Monsieur le Maire est chargé de rendre réponse à Monsieur et Madame MARTEL.

Madame MARTEL Sylvie est invitée à revenir en salle du conseil.

g) Bilan Virades de l'espoir 2012

Monsieur le Maire convie les conseillers municipaux à la réunion finale concernant les virades de l'Espoir 2012 et tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation : (Bénévoles des associations, employés, conseillers etc...). Cette réunion se déroulera le lundi 5 novembre 2012 à 20h à la salle de loisirs de Charchigné et sera l'occasion de faire le bilan de

cette édition. Toutes les personnes ayant participées à cette manifestation seront invitées à cette réunion.

h) Création d'entreprise Melle HAIRY Tiffanie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'entreprise de Melle HAIRY Tiffanie. Elle crée une activité de services d'esthéticienne à domicile. Des affiches indiquant les coordonnées de Melle HAIRY ont été placées à la Mairie.

i) Restaurant le Bienvenue

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu, accompagné des adjoints, Monsieur et Madame LUCAS, les gérants du restaurant le Bienvenue afin de faire le point sur la situation actuelle du restaurant. Monsieur et Madame LUCAS ont indiqué qu'ils assureraient le dépôt de pain jusqu'à ce que la boulangerie soit reprise. Ils ont demandé que soient achetées des tables et des chaises. Ils ont également relancé le sujet de l'agrandissement du restaurant sur lequel le Conseil Municipal devra réfléchir. Monsieur et Madame LUCAS souhaitent aussi faire savoir qu'ils vont diversifier leur activité en proposant un service de vente de pizza les mardis et vendredis.

j) Remerciements divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des divers remerciements qu'il a pu recevoir en Mairie : Association Virades de l'espoir (vente de crêpes, relais des lumières, relais de l'espoir), chambre de métiers et de l'artisanat (versement subvention)

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : Le 13 décembre 2012

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE